

ROUGIER S.A.

Société Anonyme à Conseil d'Administration,
 au capital de 7 097 879 €
 Siège social : 155, avenue de la Rochelle
 B.P. 8826 - 79028 NIORT CEDEX 09
 RCS Niort 025-580-143

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
 DU 29 JUIN 2012**

Attention !

Choisissez : ❶ ou ❷ ou ❸

CADRE RESERVE A LA SOCIETE		
	Actions	Voix
N+ de 5 ans
N - de 5 ans
Porteur
Total

**TOUTE FORMULE NON PARVENUE A L'ADRESSE SUIVANTE :
 ROUGIER SA, « VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PROCURATION », 75 AV DES CHAMPS ELYSEES, 75008 PARIS,
 AVANT LE 26 JUIN 2012
 NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION**

1	Vous faites confiance au Président et vous l'autorisez à voter en votre nom : dater et signer en bas sans remplir 2 et 3
----------	---

2	Si vous souhaitez voter par correspondance mettre un X dans la case choisie pour chaque résolution
----------	---

3	Si vous souhaitez vous faire représenter remplir la formule de pouvoir ci-dessous
----------	--

FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE			
Je soussigné, agissant en qualité de propriétaire de			
	Actions		
de Rougier S.A., connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée et des autres documents énumérés à l'article R225-81 du code de commerce, déclare voter par correspondance dans les conditions suivantes :			
Résolution	Pour	Contre Abstention	Pouvoir au Président
1re	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :			
Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée de voter en mon nom <input type="checkbox"/>			
Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)..... <input type="checkbox"/>			
Je donne procuration à M.....pour voter en mon nom <input type="checkbox"/>			

FORMULE DE POUVOIR	
Je, sous-désigné et soussigné, agissant en qualité de propriétaire de :	
	actions de
Rougier S.A. connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée et des autres documents énumérés à l'article R 225-81 du code de commerce (2), donne pouvoir, sans faculté de substituer, à M. (3)	
pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 29 JUIN 2012 et à toutes celles successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes ordres du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toutes autres causes.	
En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toutes demandes à ce sujet, assister aux dites Assemblées, signer toutes listes de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions inscrites aux ordres du jour de ces Assemblées et généralement faire le nécessaire.	
Fait à	
Le	

Nom (1)
 Prénoms.....
 Adresse

Date et Signature

ATTENTION 1 : S'il s'agit de titres au porteur, vos instructions de vote ne seront validées que si elles sont accompagnées d'une attestation de participation délivrée par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
ATTENTION 2 : Si vous êtes actionnaire au nominatif, merci de bien vouloir indiquer que vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale Mixte ici et renvoyer ce formulaire à l'adresse suivante : Rougier SA, « Assemblée Générale », 75 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

UTILISATION DU DOCUMENT

Rappel des dispositions légales et réglementaires

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes (Art. R225-81 du Code de Commerce) :

- a) Donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix ;
- b) Voter par correspondance ;
- c) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

Nous vous précisons qu'en aucun cas vous ne pouvez retourner à la société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. Pour toute procuration d'un actionnaire, sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés par le Conseil d'Administration, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, vous devez faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens que vous souhaitez (Art. L.225-106 du Code de Commerce).

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret.

Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs (Article L.225-107 du Code de Commerce).

Lorsque vous avez choisi votre mode de participation à l'Assemblée et l'avez fait connaître à la société, vous ne pouvez revenir sur votre choix.

Quelle que soit la formule utilisée

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans le cadre réservé à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse.

Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la dénomination de la personne morale représentée.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (exemple : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe la formule de vote.

Formule de vote par correspondance n° 2

Le texte des résolutions figure dans les documents joints à la présente formule (Art. R 225-76 du Code de Commerce).

Attention !

Cocher les cases correspondant à votre choix : toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution sera considéré comme vote défavorable à l'adoption de la résolution (Art. R225-76 du Code du Commerce). La formule de vote par correspondance adressée pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R225-77 du Code de Commerce).

Formule de pouvoir n° 3

(2) Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents visés par l'article R225-81, sont joints au présent pouvoir, à savoir, l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée, un exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé accompagné d'un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

(3) Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.